

26 – Demandes de subventions pour des travaux de restauration dans l’église

Le conseil municipal est informé qu’il y a lieu d’envisager de procéder aux travaux de restauration des vitraux et de sécurisation du beffroi de l’Eglise. Il souligne qu’il faut d’ores et déjà procéder aux demandes de subventions correspondantes dont peut bénéficier la commune.

Selon les devis obtenus auprès des différents fournisseurs, les coûts de réalisation des travaux sont estimés à 15 760,60€ HT soit 18 912,72€ TTC.

CONSIDÉRANT que la commune peut obtenir des subventions de la part du Conseil Départemental au titre du programme de solidarité territoriale (PST) et de Pontivy Communauté au titre du Fonds de Concours « restauration du patrimoine ».

Il est proposé au Conseil d’approuver le plan de financement suivant sous réserve de leur participation au taux maximum :

- Conseil Départemental TSD (30% du montant HT) soit : 4 728,18€
- Pontivy Communauté (50% du solde à charge de la commune) soit : 5 516,21€
- Autofinancement de la commune : 5 516,21€

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l’unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le plan de financement de l’opération tel que présenté.

DE SOLLICITER la subvention au titre du programme de solidarité communale (PST) auprès du Conseil Départemental et au titre du Fonds de Concours « restauration du patrimoine » auprès de Pontivy Communauté pour la réalisation de ces travaux.

////////////////////////////////////
27 – demandes de subventions pour l’aménagement de la rue des ajoncs

Le conseil municipal est informé qu’il y a lieu d’envisager de procéder à la réalisation des travaux d’aménagement de la rue des Ajoncs. Il souligne qu’il faut d’ores et déjà procéder aux demandes de subventions correspondantes dont peut bénéficier la commune.

Selon le devis présenté par la Société SBEA, le coût de réalisation des travaux est estimé à :

Désignation des travaux	Montant HT	Montant TTC
Réfection de la chaussée	28 495,00€	34 194,00€
Réseaux	14 446,00€	17 335,20€
TOTAL	42 941,00€	51 529,20€

CONSIDÉRANT que la commune peut obtenir des subventions de la part du Conseil Départemental au titre du programme de solidarité territoriale (PST) et de Pontivy Communauté au titre du Fonds de Concours « équipement immobilier communal ».

Il est proposé au Conseil d’approuver le plan de financement suivant sous réserve de leur participation au taux maximum :

- Conseil Départemental TSD (30% du montant HT chaussée) soit : 8 548,50€
- Pontivy Communauté (50% du montant HT restant à charge) soit : 17 196,25€
- Autofinancement de la commune : 17 196,25€

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l’unanimité,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le plan de financement de l’opération tel que présenté.

30 – Proposition de cession d’une partie de la parcelle cadastrée AA n°184p

Une demande a été présentée par le futur acquéreur du lot n°17 dans le lotissement LE KOARHEG afin d’obtenir la possibilité d’acheter la partie du chemin communal jouxtant sa parcelle.

Ce projet impliquera une procédure de cession du chemin cadastré AA n°184p.

Une division dudit chemin sera effectuée afin de proposer aux autres riverains les bandes de terrains contiguës à leur parcelle.

Il est demandé aux membres présents, de valider la proposition de cession de la parcelle AA n°184p, d’en fixer le prix de vente, d’autoriser la division et d’accepter les frais afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l’unanimité,

DÉCIDE :

- **DE VALIDER** la proposition de cession du chemin cadastrée AA n°184p.
- **DE FIXER** le prix de cession à 10€ le m².
- **D’AUTORISER** la division de la parcelle.
- **DIT** que tous les frais inhérents seront pris en charge par la commune.
- **DÉSIGNE** Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

////////////////////////////////////
31 – Modification du montant de la subvention allouée à l’OGEC du Collège Sainte Jeanne d’Arc à Rohan

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°02-2016 du conseil municipal en date du 27 janvier 2016 relative à l’attribution des subventions et cotisations aux associations,

CONSIDÉRANT la somme de 24€ attribuée à l’OGEC du Collège Sainte Jeanne d’Arc de Rohan,

CONSIDÉRANT la facture présentée par l’Association dont le calcul de la participation aux frais administratifs d’étude des tarifs du service restauration est basé sur 0,50€ par enfants à l’année,

CONSIDÉRANT l’erreur de calcul sur le montant de l’attribution de la subvention,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l’unanimité

DÉCIDE :

D’ATTRIBUER à l’association OGEC du Collège Sainte Jeanne D’Arc de Rohan une subvention d’un montant de 30€.

////////////////////////////////////
32 – Subventions aux associations

La commune de Kerfourn apporte un soutien financier à diverses associations œuvrant dans divers domaines.

Plusieurs associations ont déposé des demandes tardives. Il s’agit de :

- Centre de Formation Maison Familiale Rurale de Loudéac
- Association Française des Sclérosés en Plaques
- Judo Club du Val d’Oust

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur le montant des subventions à accorder à ces associations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité

FIXE le montant des subventions à allouer aux associations suivantes :

Nom de l'Association	Montant attribué
Centre de Formation Maison Familiale Rurale de Loudéac	40€
Association Française des Sclérosés en Plaques	0€
Judo Club du Val d'Oust	0€

////////////////////////////////////
Questions diverses

En l'absence du Maire, Mesdames Sarah CHAMOT et Laëtitia BRIZOUAL prennent la parole afin d'informer les membres du conseil des points suivants :

1) État des subventions accordées

Des accords de subventions ont été reçus pour le projet du stade à savoir un total de subvention de 77% : DETR : 21 060€, Conseil Départemental : 23 400€, Ligue de football : 0€, Pontivy Communauté : 15 600€.

Un accord verbal a été donné du comité unique de programmation du Pays de Pontivy pour une subvention de 38 000€ relative à la création des trois logements sociaux. Le nouveau fonds de concours de Pontivy Communauté pour le logement social est plus favorable avec une prévision de subventions de 24 000€ contre 12 000 € précédemment.

Pontivy Communauté participera aux financements de la rénovation des portails de l'école et de la halte-garderie pour 1 030€ et à hauteur de 8 000€ pour l'aire de stationnement de l'impasse de l'Écurie.

2) Convention de Pontivy Communauté avec l'éco-organisme Corepile

38 % seulement des piles vendues en France sont collectées une fois usagées. Afin de remédier à cette situation et éviter absolument de retrouver les piles dans la poubelle d'ordures ménagères, Pontivy Communauté instaure un dépôt dans toutes les communes du territoire en complément des bacs situés chez les commerçants.

Une boîte a été insérée dans le bulletin municipal afin de collecter les piles usagées et permettre ainsi de les déposer à la mairie ou dans les commerces de la commune.

Les agents de Pontivy Communauté récupèrent les piles usagées à la mairie. La collecte est assumée par l'éco-organisme à partir de 90 Kg.

3) Cession domaine public à Kerhervé

Suite à une demande de juin 2007 des propriétaires riverains de la voie communale vers Kerhervé (non répertoriée sur notre délibération 55-2012), le conseil municipal avait accepté la vente d'une partie du chemin (3€ du m² et les frais de géomètre restant à la charge des demandeurs).

En l'absence de réunion contradictoire depuis lors, en 2015, un géomètre a été mandaté pour délimiter la partie cessible afin de conserver la maîtrise du réseau d'eau potable. Pour information, une partie du domaine public n'est plus carrossée.

Un des propriétaires souhaitait accéder à son garage par le domaine public. Or, il s'avère que l'accès est possible sans modifier la situation actuelle et sans rénover la voirie. La surface de 88 m² est demandée par les deux riverains.

Il est proposé au conseil municipal de rapporter la délibération non numérotée de juin 2007, de renoncer à la cession en l'absence d'accord des intéressés et d'accepter que les frais inhérents soient pris en charge par la commune en l'absence de vente.

Les membres présents prennent acte de cette proposition qui fera l'objet d'une délibération ultérieurement.

4) Action pour les commerces

L'utilisation des commerces par les Kerfournois est primordiale pour la commune. Des actions doivent être menées afin de trouver des actions pour doper le chiffre d'affaires des commerçants. Il est demandé de réfléchir à cette problématique.

5) Evolution des charges

Pour information, les dotations de l'état sont les suivantes :

	2013	2016
Nombre d'habitants	852	883
DGF (dotation globale de fonctionnement)	122 924€	93 951€
DSR (dotation de solidarité rurale)	14 505€	19 077€
DNP (dotation nationale de péréquation)	10 597€	7 272€
Total par habitant	174€	136€ (-21,58 %)

URBANISME /ATESAT (2015)	0€	1 927€
RYTHMES SCOLAIRES (2015)	0€	6 420€
Total par habitant avec transfert de charges	174€	127€ (-27,02 %)

6) Projet de transfert d'un four à pain traditionnel sur le site de la fontaine Saint Eloi

Madame Laëtitia BRIZOUAL fait part du projet de l'association « les amis de la Fontaine » relatif à la construction d'un four à pain sur le site de la fontaine Saint Eloi.

7) Association Centre Bretagne pour la sauvegarde des abeilles

Madame Laëtitia BRIZOUAL présente cette jeune association qui a pour objectif de sauvegarder les abeilles et autres pollinisateurs en luttant contre la prolifération des frelons asiatiques.

Elle sollicite une subvention à toutes les collectivités et prévoit une facturation sous forme de subvention pour les nids situés à une hauteur inférieure à 15 mètres.

Le bureau municipal estime que la proposition actuelle de la commune et de Pontivy Communauté de financer 50 % des frais chacun est plus simple pour le citoyen et l'autorise à choisir le prestataire.

La frontière entre la prestation marchande subventionnée d'une association et le marché d'un artisan soumis aux règles fiscales et sociales est pour le moins floue et s'assimile à une concurrence déloyale.

Le bureau communautaire a voté une subvention unique de 1 200 € mardi dernier.

L'avis du conseil est sollicité et se prononce défavorablement à l'attribution d'une subvention en cas de demande émanant de cette association.

8) Travaux

Monsieur Philippe SAINT-JALMES fait le point sur les divers travaux en cours et à venir :

1-Voirie -estimation des travaux 42 000€ HT

Un regroupement de communes a été créé pour la demande de devis sur les communes de KERFOURN-ST-GONNERY-GUeltas-ST-GERAND-CROIXANVEC.

- Suite à l'appel d'offres de la réfection de la route de Kerjosse-Port Thomas par le groupement des communes, la société PIGEON a été retenue avec sa proposition de travaux d'enrobés à chaud pour une somme de 24 290€ HT.

- Cette proposition nous permet d'envisager de réaliser d'autres travaux. Des demandes de devis sont en cours pour la réfection de la route de Lann Vihan-Le Releven avec une estimation à 8 800 € HT.

- Un devis de 5 524 € HT a été établi pour l'aménagement de l'accès de M. LE BOURLIGU et l'accès au terrain

d'entraînement de foot par la rue du Calvaire.

- Des travaux de renforcement d'accotements près de la fontaine Saint Eloi sont nécessaires pour un devis de 1 820€.

2- Enfouissement électrique place de l'église

Morbihan Energies a réalisé une étude pour l'enfouissement des câbles électriques et le remplacement des candélabres, le début des travaux est prévu fin juin et se termineront par la sécurisation de la ligne électrique de la rue du Park Yen.

3-Assainissement du terrain de sport

Les travaux sont actuellement en cours de réalisation

4) Divers

a) remplacement du chauffe-eau de la cantine pour 2 031€ HT par la société STBM

b) remplacement des robinets à la salle polyvalente pour 739,32€ HT

c) remplacement de la baignoire par une douche dans un logement communal 4 rue de l'Argoat pour 1 177,60€

d) le ravalement du bâtiment communal 6 rue de l'Argoat a été réalisé par la société LEROUX de PONTIVY

e) le portail de l'école JEAN de la FONTAINE a été changé (1 720€ HT)

f) construction des logements sociaux : appels d'offres retardés à septembre.

9) Temps d'activités périscolaires (TAP)

Monsieur Joseph LE GUENIC dresse le bilan des temps d'activités périscolaires de l'année scolaire en cours et signale qu'il a constaté un certain découragement des bénévoles qui encadrent les enfants. Il fait part des activités qui sont prévues pour la prochaine rentrée scolaire.

Il est prévu le vendredi 17 juin un repas qui sera offert aux bénévoles ayant contribué aux animations par leur présence.

10) Epandage des boues et informations sur la loi GEMAPI

- Monsieur Ernest LE JOSSEC fait part de l'étude réalisée pour l'épandage des boues sur ses terrains dont la prestation sera effectuée par une entreprise privée mandatée par Pontivy Communauté.

- Il informe également de l'étude de gouvernance qui sera menée dans le cadre de loi GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) par les trois bassins versants LE SCORFF, BLAVET, ELLÉ-ISOLE-LAÏTA afin d'analyser les risques potentiels des inondations. Cette étude est estimée à 120 000€.

La séance est levée à 21H30

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
<i>Joël MARIVAIN</i>	<i>Pouvoir Sarah CHAMOT</i>	<i>Monique LE BRETON</i>	
<i>Sarah CHAMOT</i>		<i>Éric POSSÉMÉ</i>	
<i>Philippe SAINT-JALMES</i>		<i>Denis LE TEXIER</i>	<i>Absent</i>
<i>Laëtitia BRIZOUAL</i>		<i>Chantal CADOUX</i>	
<i>Françoise COBIGO</i>	<i>Pouvoir Sophie JOSSE</i>	<i>Mélanie MORICE</i>	
<i>Isabelle CHEVEAU</i>		<i>Ernest LE JOSSEC</i>	
<i>Sophie JOSSE</i>		<i>Valérie PERRIGAUD</i>	
<i>Joseph LE GUENIC</i>			